ABONNE MENT

Un an...... 18 fr. Six mois....

Trois 4 5)

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20 Réclames. Faits divers,

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 JANVIER

Je vote, donc je suis!

C'est Descartes qui, dans son Discours sur la méthode, inaugura cet axiôme législatif et philosophique que, deux cent trente ans plus tard, Henri Heine parodiait si ganloisement, en ses adorables Reisebilder.

Qui s'est assimilé cette pensée, qui la réalise et la propage? Les silencieux, les modestes de l'une et l'autre Chambre, ceux qui ne parlent pas, ceux dont on ne parle point et auxquels il nous plaît, il nous paraît équitable d'exprimer, aujourd'hui, pour leur aphonie volontaire, la gratitude de leurs contemporains doués d'un à peu près de raison.

O les bonnes, braves et honnêtes gens que ces sectaires d'Harpocrate l Abandonner le crachoir parlementaire, la « boîte aux blagnes », à la demi-douzaine de bavards-bavochant qui, tous les dix ou quinze ans, accaparent la tribune, jusqu'à ce que la mort les en balaie, qu'une Présidence se détraque, ou qu'un Panama quelconque les verse dans l'égout ! S'isoler, s'abstraire au milieu de la ménagerie hurlante, détonnante et cacar lante i N'écouter et n'entendre que la voix de sa conscience, evacuer son bulletin en dehors de toute influence et de toute coterie; accomplir son devoir de légiférant, impassible, sans chahuter ni murmurer plus que le soldat de M. Scribe, « quel rêve et c'est leur destin! » A vous, martyrs ignorés, sublimement résignés, du typhus électoral, à vous la palme de l'incognito, de l'effacement; à vous tous nos vœux

De ces bienheureux, de ces sages plus marmoréens que ceux de la Grèce antique, il en est qui siègent depuis 1871 et dont personne, a part un stock de ministres fossiles ou quelques huissiers septuagénaires, n'a jamais connu le nom. Pourquoi un arrondissement s'obstine-t-il à les élire? Problème à jamais insoluble. On leur consère un mandat, tous les quatre ou cinq ans, par habitude, comme on se purge à l'aurore de chaque printemps.

Ces « muets » confinent la perfection et ils l'atteindraient s'il était donné à l'homme de la conquérir. Rien au monde de plus sympathique que ces ombres qui circulent, un doigt sur la bouche, entre les fauteuils du Palais-Bourbon. On se croirait presque dans l'Olympe Hellénique, pour le moins dans la Salente de Fénelon: un aréopage sans glotte.

Donc, au Luxembourg comme dans le perchoir oral du quai d'Orsay, ils observent le mutisme en masse; mais ils ne se taisent point tous de la même façon.

L'un révèle au moyen du couteau à papier ses sensations diverses. S'il approuve, il cogne, sur le bras de sa chaise curule, le plat de l'outil. S'il blame, il exécute, avec le tranchant de son engin, une batterie précipitée. S'il se révolte, il pourfend, de son plioir, des phalanges d'invisibles ennemis.

Certains se disent incorporés dans les commissions. Beaucoup ont à jamais déserté la Chambre pour les antichambres ministériels où ils remorquent une flottille de protégés,

tous absolument méritants, mais plus voraces de sinécures que le requin ne l'est de chair

Il en est qui, pendant que les orateurs s'époumonnent, brochent un perpétuel conrrier, lequel, au bout de quatre heures d'horloge, prend, devant eux, les dimensions d'une fortification. Celui ci se confine dans la spécialité de voter pour les collègnes absents. Celui-là se charge des demandes écrites de scrutiu.

Notez encore le général platonique qui meuble son pupitre de soldats de plomb allemands et français, incessamment mais discrètement manœuvrés sous l'œil des voisins indulgents, et même de poupées revêtues d'un nouvel uniforme à chaque avenement d'un ministre de la guerre ; le marin « de parquet » confectionnant sans trève, avec des journaux et d'anciens rapports périmés, des navires en papier de toute forme et de tout tonnage. Un second pique, d'autor et d'achar, les notes d'un opéra plus que Wagnérien, et que ne verra jamais la rampe. Un troisième rédige siévreusement les Premiers-Paris sensationnels de la feuille qu'il patronne. Un quatrième rumine des échos et des nouvelles accueillis quelquefois par le Figaro.

Ce bonhomme triste que vous entrepercevez là-bas rime éperdument et maigrement des sonnets destinés à Mile Chouchoute. Le gros du coin ganche s'incruste à la buvette. Le sécot du coin droit arpente les couloirs, vire autour des groupes et cueille au vol des racontars confus dont il se bourre la cervelle. Ce qu'il récolte, il ne le révèle à qui que ce soit : cet homme, c'est le mausolée des secrets politiques, d'autant plus qu'il ne comprend pas toujours ce qu'il apprend.

Et les députés fictifs éternellement absents pour cause de santé, en vertu d'un congé non moins régulier que permanent! Ces malins émargent « à la douce » et leur vie s'écoule, pure et flexible, dans quelque petit paradis terrestre, loin de M. Brisson et des autres ra-

Maintenant, on m'a garanti une chose tellement inouïe que je vous la livre comme un phénomène en formelle contradiction avec les données scientifiques acquises. Un trouve, à la Chambre, des avocats qui n'ont jamais prononcé, ne prononceront jamais une parole, même une virgule!

Il me serait plus facile - et pourtant la tàche n'est pas dépourvue de rudesse — d'avaler un verre d'eru de Loire que de gober une si monstrueuse anomalie. On n'abuse pas, à ce point, de la crédulité d'êtres de bonne foi l

DISCOURS DE M. BRISSON

Messieurs et chers collègues,

Je ne sais plus quel orateur, se levant, après nn maître de la parole, débutait en ces termes : « Je voudrais parler et j'écoute encore... » De mème aujourd'hui, au moment de vous faire mes remerciements, j'entends encore, comme vous tous, j'entends l'écho de la superbe harangue que nous adressait avant-hier notre cher et vénéré doyen.

Auguste récompense d'une vie fidèle à l'honneur et à la liberté,: chaque année prête à notre président d'âge une majesté nouvelle,

des accents plus intenses, une plus pénétrante jeunesse. Oui, jeunesse de cœur et d'esprit. Quelle émotion bienfaisante et quelle douce eçon que d'entendre M. Pierre Blanc nous dire: Messieurs, soyons de notre temps!

Aussi bien, au début de cette session surtout, qu'avons-nous de mieux à faire que de suivre ses conseils, après l'en avoir affectueusement remercié? L'union entre les républicains, la méthode dans le travail, l'amour des deshérités, le respect mutuel des opinions, voilà ce qu'il nous commande. Même lorsqu'il pénètre dans le détail, quelle sûreté d'avis! Il appelle tout d'abord notre attention sur la loi de finances. Le budget réclame en effet toute notre diligence : il contient une proposition considérable en elle-même et aussi par l'importance de son rôle dans · l'établissement des recettes; l'équilibre est lié dans une certaine mesure à la transformation de l'impôt sur les successions; il importe donc de trancher la question le plus promptement pos-

Retarder la solution au-delà du terme nécessaire pour une discussion approfondie, ce serait, non seulement prolonger l'attente du pays, mais encore faire naître de nouvelles difficultés budgétaires, celles-ci risqueraient à leur tour de nous amener, au fur et à mesure du temps écoulé, à rechercher des expédients qui pourraient, sous la pression des circonstances, n'être pas tous heureux.

Me sera-t-il permis d'ajouter que, peut-être, des retards excessifs prêteraient des arguments aux adversaires de la République parlementaire, c'est-à dire du gouvernement fondé sur la libre discussion? Tout nous commande, je le disais il y a trois semaines et je persiste à le penser, de nous unir fermement pour faire produire le maximum d'effets utiles à des institutions déjà fécondes.

En allant ainsi la solidité et la maturité politiques à la plus grande somme de liberté, à la plus ardente foi dans le progrès, la France, qui a repris son rang, qui a conquis des amitiés précieuses, affermira davantage encore sou crédit extérieur.

Donnons ce double gage au monde; nous n'en répondrons que plus sûrement à l'attente de la démocratie, à l'appel généreux que nous faisait entendre notre doyen au nom de la fraternité et de la justice, appel qui vibre dans nos cœurs et qui sera entendu.

Quant aux conditions et aux règles de ce régime de libre discussion dont nous avons la garde, je voudrais n'ayoir jamais à les rappeler. Nous avons tous, pour le bon renom de nos principes, le même intérêt à la dignité de nos débats.

Je m'adresse à tous mes collègues pour les prier de me rendre ma tâche facile. Vous m'avez fait, deux fois en peu de temps, Messieurs, un tel honneur que ma gratitude ne trouve plus de termes pour s'exprimer; je vous demande encore votre concours quotidien; je vous donnerai, de mon côté, tout ce que j'ai de

Puissé-je aider à cette union qui peut permettre à la République de procéder, sans trouble, à la réalisation des réformes financières et sociales que vous avez mises à votre ordre du jour l

Chambre des Députés

Séance du jeudi 10 janvier

L'élection Gérault-Richard

- M. Millerand propose la motion suivante:
- « La Chambre requiert la suspension de la détention de M. Gérault-Richard, élu député par la 100 circonscription du treizième arrondissement de Paris. »
- M. Charles Dupuy réplique:
- M. Millerand ne propose rien moins que de créer une exception qu'il tente de justifier en s'appuyant sur un article de la Constitution.

Le président du Conseil reconnaît que la Chambre a le droit de se prononcer.

Mais il lui demande de ne pas user de ce droit en faveur de M. Gérault-Richard, condamné à une peine sévère pour outrages au Président de la République.

En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, la motion de M. Millerand ne peut être accueillie.

De plus, la majorité estimera qu'on lui demande la constitution d'un privilège au profit d'une personne.

En terminant, le ministre pose la question de confiance.

M. Millerand répond brièvement.

Contre toute attente, personne ne demandant plus la parole, sa motion est mise aux voix.

Par 309 voix contre 248, la motion de M. Millerand est rejetée.

La nationalité française

M. du Breil de Pontbriand dépose une proposition de loi en faveur de laquelle il demande l'urgence et qui tend à décider que nul ne pourra entrer dans l'administration française ou dans une assemblée élective, ni être officier dans l'armée ou dans la marine, s'il n'est Français depuis trois générations.

A la majorité de 267 voix contre 473, l'urgence n'est pas déclarée.

Les fraudes de Toulouse

- M. Viviani dépose ce projet de résolution :
- « La Chambre invitant le gouvernement à poursuivre tons les fraudeurs coupables de faits non atteints par la prescription, passe à l'ordre du jour. »
- M. Guérin, garde des sceaux, déclare que le gouvernement fera tout son devoir, mais qu'il n'accepte que l'ordre du jour pur et

Un autre ordre du jour est déposé par M. Chevalier; il est ainsi conçu:

- « La Chambre, confiante dans le gouvernement, pour poursuivre tous les coupables et complices des faits non atteints par la prescription, passe à l'ordre du jour. »
- M. Charles Dupuy, président du conseil, déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est mis aux voix.

Par 336 voix contre 164 il est voté.

M. Marcel Sembat s'écrié alors : « Ce vote

Le président de la Chambre prononce le rappel à l'ordre avec inscription au procès-

· Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Le président du conseil a mis ses collègues au courant de la situation, toujours tendue, de la grève de Roanne. Toutes les précautions sont prises pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de la liberté du travail.

M. Poincaré, ministre des finance, a indiqué au conseil les premières lignes d'un projet de loi sur les caisses de retraite, qui sera discuté dans un des plus prochains conseils.

L'expédition de Madagascar

La garnison de Paris sera représentée dans le corps expéditionnaire qui va se rendre à Madagascar par la 2º compagnie du 74º d'infanterie, casernée au bastion du boulevard Berthier.

Cette compagnie, qui doit participer à la formation du 200° régiment de marche, va être portée à l'effectif du pied de guerre.

Le général Mercier

Il paraît, dit-on, probable que le général Mercier quittera le ministère aussitôt après la discussion du budget de la guerre, c'est-à-dire vers le milieu du mois prochain.

Le nom de son successeur est prononcé tout haut depuis la dernière réunion du conseil supérieur de la guerre. Ce serait le général Chanoine, qui se trouve en ce moment à Lille à la tête d'une division du 1° corps d'armée.

La santé du maréchal Canrobert

Le maréchal Canrobert est à peu près rétabli de l'attaque de goutte et de la bronchite dont il souffrait ces temps derniers.

Le vaillant soldat a repris son existence habituelle, existence très retirée d'ailleurs, car il sort très peu et ne reçoit guère que les personnes de sa famille ou de la plus grande intimité.

Sous la glace

On a patiné avant-hier au Cercle des patineurs, mais pas longtemps. A dix heures et demie retentit un cri: « Au secours! » La glace avait cédé sous les pieds des patineuses et elles étaient dans l'eau jusqu'au cou. Des patineurs volèrent à leur secours, et, le trou s'élargissant, ils furent engloutis à leur tour.

Les employés du Cercle se précipitant au sauvelage, presque tous tombérent dans l'eau, d'une profondeur de cinquante centimètres. Une vingtaine de personnes y barbottaient sans pouvoir en sortir. On j ta enfin des planches de salut, et tous les naufragés furent sauvés.

Mais dans quel état étaient-ils | Mouillés des pie ls à la tête, les vêtements collés, les cheveux ruisselants !

Les femmes furent immédiatement conduites dans le grand salon où tla nbait un grand feu. Les hommes se répandirent dans les autres cabinets.

Tout était heureusement terminé.

Il n'y aura, dit-on, ni rhumes, ni bronchites.

La neige dans le Midi

Saint-Schastien, 10 janvier. — La tempête de neige a cessé. Les communications des chemins de fer ne sont pas encore rétablies. Dans la vallée de l'Ebre, la neige atteint l'épaisseur de 2 mêtres. Le service télégraphique est difficile.

On télégraphie de Nîmes et de Perpignan, 9 janvier :

« Le froid est excessif. Le temps s'est remis au beau, à Beaucaire le Rhône est gelé. »

La catastrophe d'Orlu

La hauteur moyenne de la neige qui recouvre le malheureux hameau est de deux mètres. Quinze maisons écroulées et les étables renversées sont encore recouvertes par l'avalanche qui a transporté des planches et des matériaux au lein. Il est impossible de déblayer par crainte d'une nouvelle avalanche.

Il faut signaler la belle conduite de M. le curé d'Orlu qui, seul, n'a pas cédé à la panique et n'a quitté que le dernier, le lendemain de la catastrophe, le village abandonné avec les morts et les ensevelis, dont quelques-uns, peut être, vivaient encore.

Les fugitifs d'Orlu ont pu se réfugier à Ax, où afflunient pêle-mêle les émigrants des villages voisins. La ville d'Ax est, elle-même, enfouie sous trois mêtres de neige. La disette commence à s'y faire sentir; les loups s'aventurent dans les rues et le froid est de 17 degrés.

Le nombre des victimes ne peut être encore évalué. De mémoire d'homme on u'avait vu désastre pareil à celui qui vient de frapper cette région pyrénéenne.

Dans tout le Midi, le froid augmente et fait de nombreuses victimes. Il en est de même en Corse et en Algérie.

BULLETIN FINANCIER

40 janvier 4895. A la faveur de la bonne tenue des fonds étrangers, nos rentes sont de nouveau parvennes à franchir le cours de 402 fr.

De puissants intérêts paraissent en ce moment nécessiter un mouvement de hausse. De nombreuses affaires en préparation out besoin que leur éclosion soit entourée d'une auréole de hausse.

En fin de Bourse le 3 0/0 cote 102 20.

Le marché de nos chemins de fer, spécialement l'Orléans et le Midi, est très agité. Les informations se croisent et il nous paraît résulter des bruits contradictoires qui circulent que vraisemblablement le Conseil d'Etat trouvera une solution qui n'en sera pas une. C'est à peu près tout ce qu'on pouvait attendre de lui

Un mouvement nous paraissait imminent sur le Turc, il s'est effectivement traduit aujourd'hui par un gain de 0 fr. 20 à 25.97.

L'Extérieure a fini de regagner son coupon

puisqu'elle est à 73 9/16. Ce fonds a de l'avenir. Notez-le.

L'Italien trouve le moyen de se faire remarquer à 85.57. Bien que très favorable à ce fonds, l'expectative nous paraît la meilleure des opérations.

Nous examinons avec énormément d'attention la marche générale du comptant et nous remarquons que l'esprit de discernement du public l'écarte beaucoup des obligations de second ordre.

Le surplus de ce marché est au contraire fort actif. Nous estimons que par des calculs assez difficites à établir d'une façon précise, mais cependant se rapprochant de la vérité, que les coupons de janvier et les loyers doivent apporter au comptant une affluence de capitaux d'environ deux cent cinquante millions.

Le Suez toujours ferme à 3,083.75.

Nous notons un peu de calme sur les établissements de créait.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre			
Hier soir, à 5 l	1.	au-dessous	40		
Ce matin, à 8 l	1.	au-dessous	G•		
Midi,	758 ai/m	au-dessous	30		
Hausse,	» m/m				
Baisse,	y m/m				
Température m	inima de la nuit	au-dessous	70		

(hambre Consultative des Arts et Nanufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 29 décembre 1894

PROCES-VERBAL (Suite et fin) Rapports

M. Chapin n'ayant pu assister à la séance, a remis au Président son rapport sur « la Distillerie Agricole ».

« Messieurs, dit ce rapport, la Chambre de Commerce de Beauvais nous a communiqué le rapport d'un de ses membres. M. Quévin, sur la situation de la Distillerie Agricole, principalement dans le Nord. Nous allons essayer de vous donner un résumé de ce remarquable travail en y joignant la question toujours brûlante des bouilleurs de crûs.

» La distillerie des betteraves a mis en œuvre, en 1893-94, 1,800,000 tonnes de raisins donnant 900,000 tonnes de pulpes utilisables par l'agriculture pour l'élevage et l'engraissement des animanx. Si cette industrie n'est pas protégée, on le cultivateur ne pourra plus pro luire de betteraves, ou bien il les vendra aux sucreries dont il sera tributaire, parce que l'excès de production comprometterait le prix des sucres

» Il est passé à la douane, de septembre

4892 à septembre 1893, 1,600,000 quintaux de mélasses étrangères qui n'ont rien laissé comme nourriture aux animaux et qui ont produit 450,000 hectolitres d'alcool, influençant le marché et faisant fermer des distilleries qui donnaient, elles, des drèches et augmentaient les rendements du blé, de la viande, etc.

frap

que nemi intér

moye

proté el ag

afoir

temen

perme nique France procès ville.

égalen

firmat

fire de

(M

M. le 1

d'Ange

de troi

dier la

bre C

prompt

Сорые

» No

1 Or

questio

paisque

requs,

mant o

. Ne

un peu

saspect

d'Anger

d'ètre é

ris de 1

Les Allemands, quel que soit le prix de la mélasse, préfèrent nous l'envoyer et distiller le produit de leur sol. Après avoir frappe les mélasses d'un droit prohibitif de 45 fr. les 100 kilos, les Allemands font tous les sacrifices possibles pour envoyer à l'étranger leurs propres mélasses et en donnant même des primes de sortie.

» Le droit de douane de 70 fr. l'hectolitre, payé à l'entrée en France par les alcools étrangers, ne protège plus notre distillerie agricole, puisque 350 kilos de mélasse étrangère, payant 8 fr. d'entrée, suffisent pour produire un hectolitre d'alcool, et n'oublions pas, comme nous l'avons dit plus haut, que ces mélasses ne laissent aucun résidu pour la nourriture des animaux.

» D'ailleurs, tous nos voisins sont des efforts pour encourager et soutenir la distillerie agricole; on accorde des remises en Belgique, en Autriche, en Allemagne, variant de 15 à 25 0/0 de l'impôt. Si, en France, un régime analogue était appliqué à la distillerie de toutes les matières alcoolisables, nous assisterions à une véritable révolution agricole au profit général dans toute l'éteodue de notre pays. La vigne et le maïs, les pommiers et les cerisiers, le seigle et l'orge, les pommes de terre et les taupinambours, ensin la betterave, profiteraient de cette protection et les terrains les plus médiocres trouveraient un emploi fructueux.

» Pour ariver à ce résultat, M. Quévin demande une loi sur les distilleries agricoles. Le projet de loi, dit-il, élaboré par la commission du Ministère des finances le 7 juin 1893, paraît, sauf quelques modifications, suffire à tous les désiderata.

» Voici ce projet de loi, tel qu'il devrait être:

ARTICLE PREMIER. — On désigne sous le nom de distillerie agricole :

1º Celle qui est installée par un cultivateur sur son exploitation rurale et dans laquelle il met en œuvre les produits de son sol.

2º Celle qui met en œuvre les produits de plusieurs cultivateurs associés et dont les résidus, rendus à chacun d'eux, sont employés à la nourriture des animaux.

3º Celle des deux catégories ci-dessus qui met en œuvre des matières premières provenant de cultivateurs non associés, mais cultivant sur le terroir où se trouve l'usine et dont les résidus sont rendus à chacun d'eux.

4º Sont assimilés aux distillateurs agricoles les propriétaires ou exploitants d'un fonds rural, qui mettent en œuvre les vins, les cidres, poirés, lies, marcs, cerises, etc., provenant exclusivement de leurs récoltes.

ARTICLE 2.—Une prime sera accordée en déduction de l'impôt de consommation dans des conditions à déterminer.

> Le gouvernement aurait aussi à empêcher

80 Feuilleton de «l'Echo Saumurois »

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Désermais, il semblait patent que la mer refusait de recevoir à merci l'équipage condamné. Ces hommes devaient fațalement périr sur l'épave qui les entraînait. Il leur était défendu de chercher leur salut dans la fuite.

Ils se regarderent les uns les autres. Machinalement aussi, ils regarderent le rivage. Ils n'en étaient pas à plus d'un demi-mille de distance.

D'un accord unanime, tous, vaincus, tombérent à genoux.

En ce moment, par le travers de l'avant à tribor l, un canot à vapeur surgit en haut d'une vague.

C'était le canot à vapeur de la «Flore ».

Il stoppa sous le vent de l'«Alcyone» et laissa arriver le yacht jusqu'à lui.

Plusieurs hommes, au moyen de gaffes, maintinrent l'embarcation et l'empêchèrent de

se briser contre les flancs du bâtiment.

A bord du canot, le commandant se trouvait être un officier.

Kerdistel, à cette vue, ne fit qu'un bond jusqu'au salon, afin d'en arracher les deux femmes. Il était suivi de Le Guyen.

Les deux hommes assistèrent à l'agression de Dubreuil et au terrible duel du mécanicien avec le chien Dhole.

Mais, en vérité, nul n'avait le droit d'applandir ou de s'intéresser à cette lutte. L'important, maiotenant, c'était de fuir.

Le commandant et Le Guyen arrivèrent sur le pont au moment où l'échelle de coupée venait d'être abattue. Mais on ne pouvait songer à y faire passer les deux femmes. Hira, évanuie, brisée par l'effort et la contention d'esprit, pendait inerte au bras de son parrain. Plus forte, Soonamookee avait résisté aux épreuves de l'angoisse.

Maintenant, la mer était un peu plus calme. Le canot à vapeur de la *Flore* luttait cependant à grand'peine contre le remous. Quelques centaines de brasses tout au plus séparaient l'*Al*cyone des brisants.

- Il fallait se hâter.

XVI

La Flore avait accompli sa mission sans encombre.

Les noirs de la grande Comore avaient besoin de revoirs nos couleurs. C'était un sédatif à leurs ferments de discorde. Dès qu'ils les eurent vues, ils s'apaisèrent.

On séjourua vingi-quatre heures dans ces parages.

Telle était la monotonie, la lente fatigne de cette existence d'observation, qu'on prolongeait au-delà du nécessaire les occasions de distractions qui pouvaient s'offrir.

Mais, au bout de ce temps, on reprit le chemin de Madagascar, ce chemin, où nulle trace ne reste, et qui, comme les jours vécus, s'efface à mesure qu'on le parcourt, cette voie des flots mobiles sur l'immobile immensité.

La frégate revenait paresseusement, à la voile, lasse du départ, lasse du retour. Que lui importaient quelques heures de plus ou de moins dans le séjour, sur cette côte hostile et inhospitalière, que le génie de la France, livré à lui-même, eût si promptement soumise, que la politique semblait prendre à tâche de hérisser d'obstacles.

Car ce n'était point Tanni-Bé, — La Grande-

Terre, — qui se dérobait d'elle-même à l'in-fluence française. Elle ne lui échappait que par le conflit des races et des civilisations blanches. Les méthodistes anglicans, l'aventurier Willoughby, se tenaient derrière les Hovas conquérants, en face et au-dessus de ces Sakalancs conquis que protégeait la France. L'empire de l'île marchande, de la Carthage contemporaine, venait sur cette terre sauvage, se heurter, une fois de plus, au prosélytisme des idées dont la race franque fut toujours le plus vaillant, le plus ardent apôtre. Mais, à l'encontre des efforts de nos missionnaires, se dressent le fanatisme des propagateurs de bibles auglaises.

Là encore, le conflit séculaire des deux races et des deux principes allait demander le sacrifice d'un homme d'élite, l'amiral Pierre.

Et, comme si cette masse de fer et de bois eut compati aux secrètes douleurs du chef qu'elle portait, la *Florc* regagnait Tamatave avec l'effrayante l'assitude de son inutilité.

Philippe Borsand etait morne.

Que s'était-il passé pen lant son absence?

L'Alcyone était-elle venue dans les eaux de Tamatave, comme le lui annonçait la lettre

d'Hira?
pour ce
tisre age
Ab 1 s
troiseur
daient se
Rien,
C'était

C'était ler, la m il y ava plus : de brusques des trais surface ;

Et sar lers l'ins lion de s liprit ha il saissas

révait pu que ce vint d'el de tout (

duil ava

les entrées des mélasses en France, en les frappant d'un droit de 12 centimes par degré.

- Tel est, Messieurs, l'exposé des idées de M Quévin. Il est certain que l'agriculture aurait tout à gagner, mais il ne faut pas oublier que la loi des bouilleurs de crû est aussi l'ennemie de l'industrie honnète et surtout des intérêts du fisc.
- · C'est au législateur de rechercher un moyen de contrôle qui ne soit pas vexatoire et protège en même temps les intérêts industriels et agricoles; enfin, accorder des primes de production nous permettant d'utiliser avec avantage tous nos produits alcoolisables, sans avoir recours à ceux de l'étranger. »
- La Chambre Consultative approuve complètement ce rapport et regrette, en cette circonstance, de u'avoir pas un budget qui lui permette de le faire imprimer pour le communiquer à toutes les Chambres de Commerce de France, décide qu'il sera porté en entier au procès-verbal et remis aux journaux de la ville.

MM. Goblet et Sourdeau étant absents, leurs rapports sont renvoyés à la prochaine séance.

Le rapport de M. Mignon, non terminé, est également renvoyé à une réunion.

Questions diverses

Le Président reprend la question de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce et s'exprime en ces termes :

- « Messieurs, c'est le 10 octobre dernier que M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers nous a prévenu qu'une commission de trois membres avait été nommée pour étudier la question de transformation de la Chambre Consultative. Cette commission devait promptement se prononcer et la Chambre de Commerce nous communiquer aussitôt son avis.
 - Nous n'avons encore rien reçu.
- » Or, la commission chargée d'étudier la question a dû être nommée en septembre, puisque c'est le 10 octobre qu'on nous a prévenus, en réponse à une délibération exprimant notre surprise de ne pas avoir de solution.
- . Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'on est un peu long à nous répondre, et sans vouloir suspecter les bons sentiments de nos collègues d'Angers à notre égard, n'avons-nous pas lieu d'être étonnés de la façon dont on agit vis à vis de nous?
- . Cependant, il est nrgent que nous connaissions, avant la prochaine réunion du Conseil général, la décision de la Chambre de Com-
- » Je vous demande, en conséquence, d'émettre un vœu par lequel nous prierons M. le Préfet de bien vouloir user de sa haute influence pour qu'une prompte satisfaction nous soit donnée. .

La Chambre Consultative donne son approbation unanime aux paroles de son Président et émet un vœu conforme.

M. Mignon deman le la parole, et, sur le sujet qui vient d'être exposé à la réunion, dit qu'il y a lieu de faire ressortir, vis à vis des Pouvoirs publics, que nous possédons à Saumur deux grandes industries principales: celle des vins monsseux dont l'importance se chiffre par dizaines de millions, saus compter le commerce énorme des vins eu cercles; et celle des objets de piété (chapelets, médailles, etc.), absolument prospère et locale, qui, n'ayant aucunes similaires à Angers, seraient mieux défendues par une Chambre de Commerce saumuroise que par la Chambre de Commerce qui a son siège à Angers. Que pourra cette dernière pour les intérêts de notre cité? Pas plus que nous ne nous occupons des industries augevines, elle ne pourra nous aider suivant nos besoins toujours croissants.

Nos lignes ferrées à voie étroite ne la touchent pas plus, et c'est encore la Chambre de Commerce de Saumur qui en poursuivra l'exécution, tandis qu'Angers a plutôt intérêt à les

La Chambre Consultative approuve à l'unanimité ces observations et décide qu'elles seront portées au procès-verbal de la séance.

M. Sabatier, vice-président, entretient la Chambre Consultative d'une visite qu'il a reçue, dans la journée même, d'un inspecteur des Téléphones

Ce fonctionnaire lui a exposé les difficultés soulevées par l'Administration, pour l'installation des lignes devant relier les domiciles particuliers au bureau central de Saumur.

La question est toujours la même, quant à présent, le nombre des abonnés n'étant pas suffisant pour permettre de commencer ces installations. Il y aurait cependant un moyen d'arriver à une solution : ce serait d'obtenir de la municipalité de Saumur l'avance d'une somme de 10,000 francs, sans intérêts, mais remboursable an fur et à mesure du rendement des communications téléphoniques. Une entente dans ce sens pourrait intervenir entre les deux administrations contractantes.

La Chambre Consultative, se reportant au vote du Conseil municipal d'une somme de 30,000 francs, pour l'établissement de la ligne téléphonique Saumur-Tours-Paris, constate que cette somme n'ayant pas été employée (puisque la ligne actuelle a été établie par souscriptions particulières d'Angers et de Saumur), pourrait, peut-ètre, servir en partie aux propositions faites par l'inspecteur désigné ci-dessus, et décide, à l'unanimité, d'émettre vis à vis de l'Administration municipale un vœu en ce sens.

Ce vœu sera transmis directement à M. le Maire de Saumur.

d'Hira? Ou bien serait-il, lui, le premier rendu pour ce cher revoir dont la pensée le faisait revivre agonisant?

Ah! s'il eût pu de son souffle pousser le croiseur d'une course folle vers le but où tendaient ses désirs!

Rien, hélas! Rien ne venait à son secours.

C'était, en retour, le même horizon qu'à l'aller, la même mer calme, le même ciel pesant. Il y avait pourtant quelques symptômes de plus : des teintes plombées qui maculaient brusquement l'azur, des taches de cuivre ou des traînées visqueuses qui venaient ternir la surface glauque et mouvante.

Et sans cette atmosphère écrasante, à travers l'insomnie de ces nuits, à travers l'agitation de son impatience, l'officier sentait son esprit hanté de visions terrifiantes. Quelquefois il saisissait la lettre, l'ouvrait de nouveau, la contemplait longuement, se demandant s'il ne revait pas, s'il n'était pas fou, s'il était exact que ce papier fût là, dans ses mains, qu'il vint d'elle, et qu'il contint la preuve certaine de tout cet amour qui en débordait. Il avait des heures de désespérance plus cruelle que celle qu'il avait subie jusque-là. Des doutes invincibles l'envalussaient parfois sous cet implacable soleil, père des nuées d'orages.

Ah! si elle était venue! Si elle était venue pour fuir de nouveau, pour fuir désespérée, emportant son mal incurable!

Et il était là, sur ce vaisseau paresseux qui ne comprenait rien à sa douleur, enchaîné par ce lien sublime, mais terrible : le devoir. Au reste, libre même qu'eût-il fait? Qu'eût-il pu faire? L'Océan n'est point comme la terre; on ne le franchit pas en quelques heures sur les ailes de la vapeur. Les flots se soudant les uns aux autres ne remplissaient l'espace que de leur mobile inconsistance. Ils n'en demeuraient pas moins un obstacle à la marche du vaisseau. Certes, il est des heures où l'homme voudrait avoir des ailes, c'est lorsque le cœur qui vole ne peut emporter le corps avec lui. Philippe en était à ce point de l'impatience où les nerfs viennent s'aj uter à l'imagination.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 40 Janvier 1895

$3 \ 0/0.$								102	40
3 0,0	am	10	tiş	sal	ole.	÷		100	95
3 1/2.		٠					•	108	22

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, Bounguignon.

Bnreau dn Sénat

Hier, le Sénat a procédé à l'élection de son

M. Merlet, sénateur de Maine-et-Loire, a été élu à l'un des huit sièges de secrétaire.

ANGERS

Le nouveau Commissaire central

Nous apprenous la nomination de M. Mallet, commissaire d'arrondissement de 1re classe au Havre, comme commissaire central à Angers, en remplacement de M. Blanc, nommé juge de paix à Brûlon (Sarthe).

Brûlée vive

Une vieille femme de près de quatre-vingts ans, la veuve Boisvinet, habitant seule une maison sise au Bois-Robert, commune de Savonnières, a été trouvée, mercredi matin, complètement carbonisée par ses voisins inquiets de ne pas l'avoir aperçue depuis deux jours. On suppose que s'étaut approchée du foyer, le feu aura pris à ses vêtements et qu'elle a été asphyxiée avant d'avoir pu appeler au se-

Les dates à retenir en 1895

ANNÉE JUDICIAIRE

Vacances de Pâques, du 12 au 21 avril. Grandes vacances, du 45 août au 45 octobre.

ANNÉE MILITAIRE

1er novembre. — Commencement de l'année militaire.

1er et 2e dimanches de janvier. - Publication des tableaux de recensement.

1ºr mars. - Première période des engagements.

1er octobre. — Deuxième période des engagements.

31 décembre. — Clôture des engagements. ANNÉE SCOLAIRE

Les examens. - Brevet supériour, garçons. — Paris : 8 juillet, 11 novembre. — Départements : 15 juillet, 4 novembre. - Algérie : 1er juillet, 4 novembre.

Brevet supérieur, filles - Paris : 24 juin, 21 octobre. - Départements : 1er juillet, 43 octobre. - Algérie: 47 juin, 43 octobre.

Brevet élémentaire, garçons. - Paris, 1er juillet, 4 novembre. - Départements : 8 juillet, 30 septembre. - Algérie: 24 juin, 30 septembre.

Brevet élémentaire, filles. - Paris: 27 mai, 7 octobre. - Départements : 24 jain, 23 septembre. - Algérie: 10 juin, 23 septem-

Les vacances scolaires. — Mardi-Gras : du 24 février au 28 février (classe le jeudi).

Pâques: du 11 avril au 21 avril.

Peutecôte: du 2 juin au 5 juin.

Grandes vacances : du 1er août au 1er octobre. Lycées (enseignement secondaire): du 25 juillet au 5 octobre.

Facultés (enseignement supérieur): du 1er juillet au 4 novembre.

Ouverture: août et septembre. - Fermeture: 26 janvier 1896.

Chasse au gibier de passage: Fermeture, du 31 mars au 15 mai.

Fermeture: du 15 avril au 16 juin inclus. Pêche de la truite, du saumon, de l'ombre chevalier et du lavaret: fermeture du 20 octobre au 31 janvier 1896.

CHANGEMENT DES HORAIRES

Compagnies. - Transatlantique, 1er avril, 1er novembre. — Paris-Lyon-Méditerranée, 1er juin, 3 novembre. - Nord et Est, 1 c quinzaine de juin, 4re quinzaine de novembre. -Onest, Etat, Orléans, 1re semaine de juillet, 1" semaine d'octobre.

Bains de mer et voyages circulaises, 4er juin au 45 septembre, 1er mai au 45 octobre, 1er mai au 31 octobre.

Ltat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 11 janvier. - Jean-Georges Le Galliard, rue de la Petite-Douve, 11 bis.

DÉCÈS

Le 11 janvier. - Victoire Luçon, veuve de Michel Rivière, propriétaire, 76 ans, rue de Bordeaux, 16.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 Rideau, 8 h. >/.

Direction A. GIRAUD

Lundi 14 janvier 1895 UNE REPRÉSENTATION DE

Opérette en 3 actes, de M. Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Le spectacle commencera par LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, par F. Copés.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 6 Janvier 1894 Versements de 204 déposants (21 nouveaux),

Remboursements, 21,395 fr. La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent. Ce même intérêt est maintenu pour 1895.

Au début des mémorables découvertes microbiennes, on abandonna quelque peu la vieille médecine, il y eut une phase d'antisepsie intransi-geante, mais on s'aperçut bien vite que les vieux purgatifs, excellents avant la découverte des microbes, restaient excellents après; c'est ainsi que les Pilules Suisses se sont avantageusement maintenues dans l'estime du public.

Le sergent. — Mille bombes! quel stupide animal vous êtes! Avez-vous des frères et des sœurs ?

Le conscrit. — Je n'ai qu'un frère.

Le sergent. - Est-il aussi stupide que Le conscrit. - Oh! il l'est bien plus.

Le sergent. - Vraiment! Et que fait cet

Le conscrit. - Il est sergent.

Après une séance de l'Académie : Un petit groupe d'immortels commentaient le discours du récipieudaire.

— Quelle éloquence !

— Quel art!

— Quel souffle oratoire!
— Oh! pour ce qui est du souffle, intervient doucettement M. Camille Doucet, personne n'o-sera prétendre que M. Challemel l'a court!

H. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

No 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la masication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Ne demandez chez votre Epicier que du

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles. Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Excursions aux stations thermales et hicernales des Pyrénées et du Golfe de Gascoque: Arcachon, Biarritz, Dax. Pau, Salies-de Béarn. - Tarif special G. V. nº 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3º classes sur les prix calcules au tarif général d'après l'itinéraire effectivement snivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du ryseau du Midi : et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte) Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en ronte à l'aller comme an retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. - La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de CHEMIN DE FER D'ORLÉANS HIVER 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1 de 2 classe, sont délivrés toute l'année. à toutes les stations du réseau d'Orleans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guethary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarifgénéral d'après la distance parcourne, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes. 25 0/0; de 4 personnes, 30.0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 40 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. - La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er Hinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnéres-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnéres-de-Luchon, Pierrefille-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2º Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrelitte-Nestalas, Bagnères - de-Bigorre, Bagnères - de - Luchon. Toulouse, Paris.

3º Hinéraire: Paris. Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Tou-

Durée de validité: 30 jours. Prix des billets: 1re classe, 163 fr. 50 c.; 2e classe,

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux on trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. - Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Prime musicale gratuite

Nous sommes heureux d'annoncer que, pour faire connaître ses œuvres à notre clientèle, la maison d'édition A. Danvers, de Paris, vient de consentir par traité à offrir gratuitement à tous nos lecteurs une magnifique prime musicale. D'une valeur de 40 francs environ à prix marqués, cette belle collection se compose de 8 à 10 morceaux détachés (piano ou piano et chant), très bien édités et dus à nos meilleurs compositeurs (Leybach, Verdi, Schmoll, Ketterer, Guéront, Luigini, de Ménil, etc.).

Pour recevoir franco à domicile cette jolie prime, il suffit à nos lecteurs d'adresser à M. A. Danvers, éditeur, 10, rue d'Hauteville, Paris, cetle annoncé découpée avec la somme de 1 fr. 50 pour le port, l'emballage et tous frais.

Pour toutes réclamations sur le service de la poste ou erreurs quelconques au sujet de cette prime, écrire directement à la maison A. Danvers.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT						AVOINE					
de	12	50	á	13	» u	de	8		à	9	
de	13	nn	à	13	» »	de			ä	B	20
de	13	n n	å) b	D)>	de	8	n n	à	nn	04
						de	8	» ø	à	32 B	B 1)
de	12	50	à	D 10)) i)	de	8))))	à	* 0	n n
						de	7	75	à		» ·
de	12)) J)	å	13	D n	de	7	70	à		D D
de	12	60	à	ת ע	n a	de	8	D n	à	n a	> 0
						de	8	p n	à	94	nn
						de					
de	12	75)	à	D 0))))	de	7	75	à	D 1)	. ,
de	12	75	à	13	25	de					
de	13	11 21	ä	p n	"))	de	7	50	å)) B	n n
de	13	W 23	à	0 0))))	de	8	9 >	à)) n	79 B
de	13	n »	à	n))	» »	de	8	D ii	à	8	25
	de de de de de de de de de	de 13 de 13 de 12 de 12 de 12 de 12 de 12 de 12 de 12 de 12 de 13 de 13	de 13 »» de 13 »» de 12 50 de 12 » de 12 50 de 12 70 de 12 75 de 12 75 de 13 » de 13 »	de 13 nn à de 13 nn à de 13 nn à de 12 70 à de 12 75 à de 12 75 à de 12 75 à de 13 nn à de 13 nn à	de 13 nn à 13 de 13 nn à nn à nn de 12 nn à nn de 12 nn à 13 de 12 nn à 13 de 12 70 à nn de 12 75 à 13 de 13 nn à nn de 13 nn à nn à nn de 13 nn à nn	de 12 75 à 30 33 de 12 75 à 13 25 de 13 33 à 33 33	de 13 »» à 13 »» de de 13 »» à »» »» de de 13 »» à »» »» de de 12 50 à »» »» de de 12 50 à »» »» de de 12 50 à 13 »» de de 12 50 à 13 »» de de 12 70 à »» » de de 12 70 à »» » de de 12 75 à 3 »» de de 12 75 à 3 »» de de 12 75 à 3 »» de de 13 »» à »» de de 13 »» à »» de de 13 »» à »» de	de 12 50 á 13 » de 8 de 13 » à 13 » de 8 de 13 » à 13 » de 8 de 13 » à » » de 8 de 13 » à » » de 8 de 12 50 à « » de 7 de 12 » à 13 » de 7 de 12 » à 13 » de 7 de 12 50 à « a » de 8 de 12 70 à 13 » de 8 de 12 75 à « » de 7 de 12 75 à « a « de 7 de 12 75 à « a « de 7 de 13 « a » a » de 7 de 13 « a » a » de 8	de 12 50 á 13 » de 8 » de 13 » à 13 » de 8 » de 13 » à 13 » de 8 » de 13 » à » » de 8 » de 12 50 à » » de 8 » de 8 » de 12 » à 13 » de 7 75 de 75 de 12 » à 13 » de 7 70 de 8 » de 12 50 à » » de 8 » de 8 » de 12 70 à » » de 7 70 de 8 » de 12 75 à » » » de 7 75 de 12 75 à » » de 7 75 de 8 » de 13 » à » a» de 7 50 de 13 » à » a» de 8 »	de 12 50 å 13 » de 8 » å de 13 »» å 13 »» de 8 »» å de 13 »» å »» » de 8 »» å de 13 »» å »» » de 8 »» å de 12 50 å »» » de 8 »» å de 12 »» å 13 »» de 7 75 å de 12 »» å 13 »» de 8 »» å de 12 50 å »» » de 8 »» å de 12 70 å »» » de 7 70 å de 12 75 å 13 »» de 7 70 å de 12 75 å 13 »» de 7 75 å de 13 »» å »» » de 7 75 å	de 12 50 å 13 » de 8 » å 9 de 13 » å 13 » de 8 » å » de 13 » å » de 8 » å » de 13 » å » » de 8 » å » de 12 50 å » » de 8 » å » å » de 12 » å 13 » de 7 75 å » å » de 12 » å 13 » de 7 70 å » å » de 12 50 å » å » de 8 » å » å » de 12 70 å » » de 8 » å » å » de 12 75 å » » de 7 76 å » å » de 12 75 å » » de 7 75 å » å » de 12 75 å » å » de 7 75 å » å » de 13 » å » de 8 » å » å » de 13 » å » de 8 » å » å »

Le Gérant, L. DELAUNAY.

480% (am, 21.5 3 moi

Ense

glie fail

envers,

maine (

e (du Ga

en face I

Merieur

liges o

ertis d'éc

ples de n

plants for

fiastructi

presqu'ico

repoussée

y. Clen

iolerrentic

- appliq

chel dudit

Partisati

meal, il a

et aussi r

député d'A

iói le remi

dans une

mème de

drait ains

diversifi

Quelle e

libre religi

rernement

a person

ile est -

ne préoc

'ajouter l

Nous p

amencea

eilleur

ique de s

ment ».

orts and

re deme

urs sont

ii se plai

4 lant à

force de

chense é

rents.

Pourque

elles scol

Oserait |

res on

Etudes de Me André POPIN, avouélicencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAU-REPAIRE,

Et de Mº FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques An plus offrant et dernier enchérisseur EN 2 LOTS

D'une MAISON Et d'un Morceau de Pré

Sis communes de Bagneux et de Saumur (Maine et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 2 Février 1895, en l'étude e! par le ministère de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, à une heure du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartien-

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, contradictoirement entre les parties ci-après nommees, le vingt-neuf décembre mil huit

cent quatre-vingt-quatorze, Et à la requête de Mademoiselle Louise Derouet, rentière, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué Me André POPIN, de-meurant à Sainnur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de : 1º Madame Madeleine Leroy, vouve de M. Jean Bichon, en son vivant cultivateur, ladite dame démeurant à Bagneux (Maine-

2° M. Victor Bichon, cultivateur, demeu-rant à Bagneux (Maine-et-Loiro); M. Jean Bichon, employe, demeurant

à Paris, rue Montmartre, numéro 9. Ayant pour avoué constitué Mr BARON,

demeurant à Saumur, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indi-qués, prucédé à la vente aux enchères pu-bliques au plus offrant et dernier enchérissent à la vente des biens ci-aprés désignés :

DESIGNATION

Commune de Bagneux (Maine-et-Loire).

PREMIER LOT Une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, avec cave et pres-soir, composée de trois chambres hantes, grenier au-dessus, cour et jardin, deux écuries, grenier au-dessus, le tout d'une superficie d'environ ouze ares et joignant au levant le chemin de Montagland, au conchant la grande route de Saumur, au nord M. Moreau, an midi M. Guinebert. Mise à prix, trois mille francs, ci. 3,000

Commune de Saumur (Maine-et-Loire).

DEUXIÈME LOT

l'u morceau de pré, d'une contenance de trente-trois ares, situé dans la prairie Pinguet, joignant au levant Madame Guérin, au couchant le vieux Thouet, au midi M. Peltier et au nord Madame veuve Sanzay. Mise à prix, mille francs, ci.... 1,000

Total des mises à prix: quatre mille francs, ci..... 4,000

S'adresser, pour les renseigne-

1º A. M. ANDRÉ l'OPIN, avonélicencié à Saumur, 8, rue Cen-drière, poursaivant la vente;

2º A Mº FOURCHAULT, notaire à Saumur, rae d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cabier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné Saumur, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Sanmur, le Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE NEA ISON

A Saumur, 51, Grand Rue. Resenu annuel. . . 220 fr. S'adres- er à Me Lellèvre, notaire.

BURLAU DE PLACEMENT M^{me} SECHET

FRU.TIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur, Se charge de placer domestiques, cuismières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, ctc.

ON DEMANDE A ACHETER Petite Maison

AVEC JARDIN, A SAUMUR S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

Etude de Me LEDROIT, nctaire à Neuille (près Vivy).

VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1º Une PETITE PROPRIÈTÉ, située an Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 cen-

2º Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;

3" Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 cen-

4º PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77

50 LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me LEDROIT, notaire à Neuillé (près

A VENDRE

Deux Caniches noirs 6 mois, pure race.

S'adresser an Raisin-de Bourgogne, rue du Portail-Louis.

A VENDRE Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE apprentie lingére, 38, rue St-Nicolas

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

EPICERIE PARISIENNE

Coméstibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers... depuis 4 75 Hafner, de Strasbourg. — 2 25 Poitrine fumée, Jamt Louis Henry. id: — 3 25 Caviar de Russie. Pâtés foie de canards. — 2 25 Anchois de Norwège.

Choucroute de Strasbourg 1/2 k.20 Sancisses et cervelas fumés. Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine. Poitrine fumée, Jambon d'York.

FROMAGES: Camembert, Brie, Pont-Lévêque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés ou cloisonnés.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson Pâles et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suité deux apprentis.

DPCERIE NOIVELLE

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes LIQUEURS DE MARQUES Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 - 65 CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de

UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs. GROS LOT: Une superbe POUPÉE mécanique. lot. Un objet d'Etrennes.

U e terripe foies gras. Une bonteille exquis Guignolet. Une boits boudoir.

Un sac marrons glacés.

Une caisse mandarines. Une bolte biscuits Champagne. - Une botte Made!cioes de Commercy. 18.

10. lot. Un litre Elixir. - Un sac chocolat surfin. Un sucre de pommes. Une bouteille Champagne. Un exquis Guignolet.

Un litre d'eau-de-vie de mare. Un sac fondants surflus. Un litre liqueur.

Saumur, imprimerie Paul Godel.

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur. Maison de confiance la plus importante de la région rendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. douz. Produits Alimentaires Félix POTIN.

Yu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, - Hetel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE MAIRE.

onne l'éd lieu de ircroit, u cees go stinémer mme le ser enfar a qu'il

unquent large de ant aussi

ant publi Il faut c

es: que egolier et ther, en b